

Communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur

Résumé de la motion adoptée à l'unanimité le 7 mars 2005 Par le conseil communautaire

La communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur, représentant près de 500.000 habitants, estime que la réalisation rapide de la Ligne à Grande Vitesse Provence Côte d'Azur est indispensable pour améliorer l'accessibilité et dynamiser le développement économique de la métropole Côte d'Azur et du département.

Cette nouvelle infrastructure doit se réaliser avec les principes fondamentaux suivants :

- Mieux relier la côte d'Azur aux autres métropoles européennes et desservir la principale destination touristique de l'Europe,
- offrir des destinations et des temps de parcours à grande vitesse attractifs, notamment en offrant une alternative compétitive aux navettes aériennes PARIS-NICE,
- proposer une infrastructure respectueuse du cadre de vie de la Côte d'Azur,
- définir des tracés et équipements à des coûts raisonnables,
- répondre aux directives et orientations des institutions nationales et européennes, notamment la revitalisation du rail et la création d'une complémentarité entre le rail et les aéroports,

Appliqués au territoire de l'Agglomération, ces critères conduisent à privilégier un scénario caractérisé par :

- la création d'une liaison Nice/Paris en 3 h 30 voire 40.
- une connexion au réseau ferroviaire actuel à proximité de Nice,
- la création d'une gare sur le site du pôle multimodal de Saint Augustin, à Nice, prévue au contrat de plan Etat/Région, autorisant aussi bien l'accès de la LGV à l'est du département, dans l'attente d'une liaison à grande vitesse avec l'Italie, que la desserte de l'aéroport international Nice-Côte d'Azur,
- le raccordement au réseau européen de la grande vitesse tant au sud (arc méditerranéen) qu'au nord.
- Des délais raisonnables de réalisation sans dépasser les 15 ans
- Une rentabilité à sauvegarder : 3 millions de passagers supplémentaires

L'ENJEU : SE MOBILISER EN FAVEUR DE NOTRE DESENCLAVEMENT

Seule métropole française à plus de 5 heures de Paris, dotée d'une seule ligne historique Marseille-Vintimille, sur laquelle circulent TGV, Corail, TER, l'agglomération Nice Côte d'Azur est de plus déjà soumise à la saturation de l'autoroute A8 avec 120.000 véhicules par jour, dont 12.000 poids lourds (+ 50% d'ici 2020).

La réalisation de la LGV le constitue un atout majeur ou un handicap rédhibitoire, selon que son tracé, son utilisation et la rapidité de sa réalisation permettent ou non à la capitale départementale et à son agglomération, de jouer son rôle.

LE CADRE DE LA REFLEXION : LA LGV, UN LEVIER PERTINENT

Sur le plan européen : réaliser le chaînon manquant de l'arc méditerranéen à grande vitesse

La LGV Provence Côte d'Azur doit contribuer à la réalisation de l'objectif à long terme de structurer l'arc méditerranéen par une LGV Gênes-Barcelone

Sur le plan national : rechercher une complémentarité dans l'interconnexion entre LGV et l'aéroport international de Nice Côte d'Azur au développement contraint

L'article 5 de la décision européenne 1692/96/CE, prévoit des gares ferroviaires accessibles aux TGV dans les aéroports à vocation internationale.

Le site de Saint Augustin, aux portes de l'aéroport international de Nice Côte d'Azur, est prédestiné à recevoir la ligne TGV

Sur le plan de la métropole Côte d'Azur : faciliter la mobilité entre les métropoles

Avec l'appui de la DATAR, la Côte d'Azur va établir **un projet métropolitain** avec le Département des Alpes- Maritimes, les communautés d'agglomération de Nice Côte d'Azur, de Sophia-Antipolis, de la Riviera Française et du Pôle Azur Provence, la Ville de Cannes, l'Université de Nice-Sophia Antipolis, la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Nice Côte d'Azur, de l'Agence d'aménagement du Département et du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

Ce groupe des 10, représentant près d'un million d'habitants a décidé d'intégrer la LGV Côte d'Azur parmi les atouts qui permettront de mieux relever la compétition entre les métropoles nationales et internationales.

Sur le plan local : la LGV au cœur du projet d'agglomération

Le projet d'agglomération voté en Décembre 2004 et les contrats signés avec l'État, la région et le département prévoient de développer l'attractivité de notre territoire pour accueillir de nouvelles activités, indispensables à la diversification et au renouvellement de l'économie locale.